

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 27 novembre 2008 - Convocation du 20 novembre 2008

Compte rendu affiché le 5 décembre 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, M. CHATUT, Mme MAY-LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme GLATARD par Mme RIVE-OLLIVIER, M. RODRIGUEZ par M. AUROY, Mme BROSSARD par Mme GOYON, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Tarifs 2009 : Droits de place

Comme tous les ans, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le montant des droits de places applicables au marché forain le vendredi, aux fêtes, vogues et cirques courants de l'année et la foire du 1^{er} mai.

Le Conseil Municipal est donc invité à fixer les tarifs des Foires et Marchés à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU l'avis de la commission "Finances",
- VU l'avis de la commission "Foires et Marchés",
- **ADOpte la proposition d'augmentation des tarifs qui lui est soumise et les fixe en conséquence aux montants suivants :**

MARCHE FORAIN du VENDREDI

- ✧ Abonnés, le ml pour l'année 28,92 €
- ✧ Non abonnés, le ml pour chaque marché en ce qui concerne le vendeur ayant un banc ou une voiture 1,50 €
- ✧ Raccordement électrique : abonnés (par trimestre)..... 19,60 €
non abonnés (par marché)..... 2,53 €

FETES, VOGUES et CIRQUES COURANTS de L'ANNEE

- ✧ Les cirques paieront 0,50 € par m²/jour de fête.
- ✧ Le minimum de perception des manèges et forains sera :
23,65 € par jour de fête pour les petits métiers,
36,30 € par jour de fête pour les salles de jeux,
57,10 € par jour de fête pour les gros métiers.
- ✧ Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
1,13 € par ml et par jour de fête et week-end
0,64 € les autres jours d'ouverture
- ✧ Les caravanes, voitures et camions de tous les forains paieront un droit fixe de 1,13 € par jour de stationnement.
- ✧ Consommation eau (1 m³), la journée 2,53 €
- ✧ Les jeux à pièces ou jetons paieront 1,31 € par ml et par jour de fête.

AMBULANTS SEMAINE

- ✧ Forfait journalier : 6,30 €
- ✧ Raccordement électrique/trimestre : 19,60 €

CAMION - MAGASIN

- ✧ Vente au déballage - Forfait journalier : 36,80 €

Sauf autorisation spéciale et par écrit, personne ne pourra stationner plus de 4 jours avant la fête et plus de 3 jours après.

FOIRE du 1er MAI

- ✧ Les abonnés régleront par ml 5,80 €
- ✧ Les non abonnés régleront par ml 11,05 €
- ✧ Débride par ml 35,10 €
- ✧ Raccordement électrique, la journée 6,70 €
- ✧ Consommation eau (1 m³), la journée 2,53 €
- ✧ Manèges et forains : la perception sera de :
 - 32,60 € par jour de fête pour les petits métiers
 - 47,35 € par jour de fête pour les salles de jeux,
 - 76,55 € par jour de fête pour les gros métiers.
- ✧ Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
 - 1,42 € par ml et par jour de fête,
 - 0,65 € les autres jours.
- ✧ Les camions, caravanes et voitures paieront 1,31 € par véhicule et par jour,
- ✧ Les jeux à pièces ou jetons paieront 1,53 € par ml et par jour de fête.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 27 novembre 2008
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 22/12/10/2008
- Publication ou affichage le 22/12//2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 22 décembre 2008
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.